



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie sur la convocation en date du dix janvier deux mille vingt-quatre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Le caractère public de la séance a été assuré par la présence du public de la Mairie Paris Centre.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Étaient absent.e.s :

Raphaëlle RÉMY-LELEU

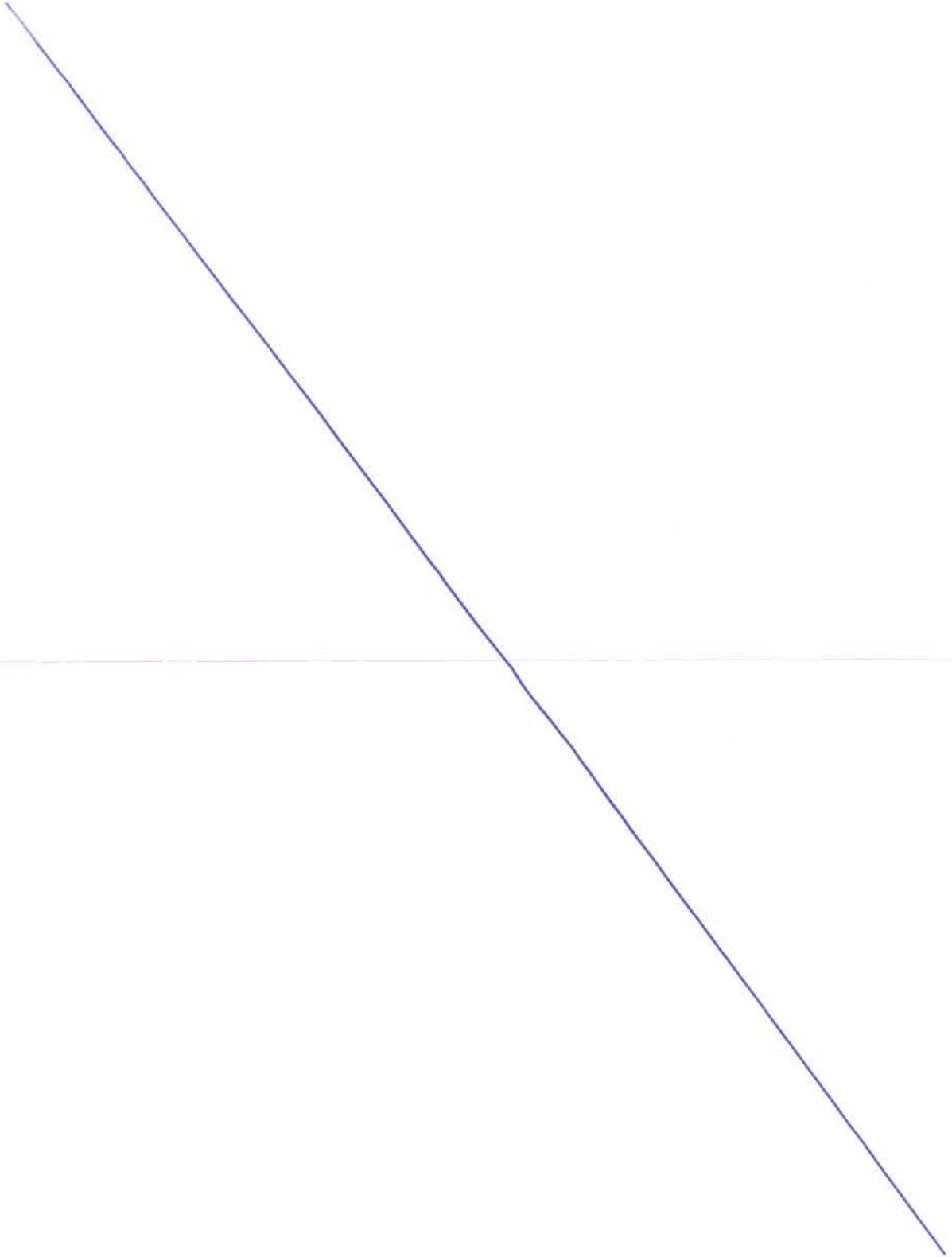
Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Amina BOURI a donné pouvoir à Corine FAUGERON
Jacques BOUTAULT a donné pouvoir à Jean-Paul MAUREL
Gauthier CARON-THIBAUT a donné pouvoir à Catherine TRONCA
Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Karine BARBAGLI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris centre, à 19 heures 15 .

CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

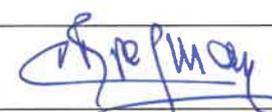
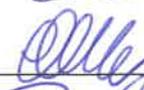
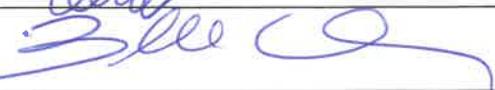


CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Ont signé les membres présent.e-s lors de la séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 23 janvier 2024

Karine BARBAGLI	
Jimmy BERTHÉ	
Amina BOURI	POUVOIR 
Jacques BOUTAULT	Signature POUVOIR 
Dorine BREGMAN	
Gauthier CARON-THIBAUT	POUVOIR 
Corine FAUGERON	Signature
Luc FERRY	
Martine FIGUEROA	
Florent GIRY	
Boris JAMET-FOURNIER	
Benoîte LARDY	

Le Maire de Paris Centre

Ariel WEIL



Le secrétaire de séance

Shirley WIRDEN

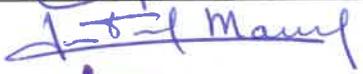
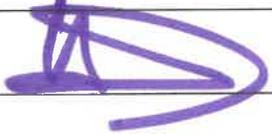
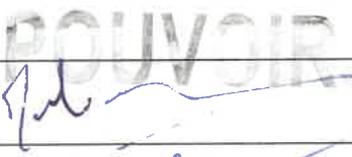
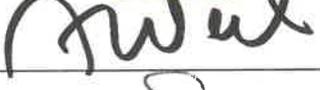
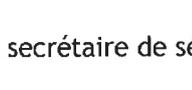


CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Ont signé les membres présent-e-s lors de la séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 23 janvier 2024

Véronique LEVIEUX	
Jean-Paul MAUREL	
Audrey PULVAR	
Raphaëlle RÉMY-LELEU	
Yohann ROSZÉWITCH	
Julien ROUET	
Antoine SIGWALT	
Christel TORIELLO	
Catherine TRONCA	
Aurélien VÉRON	
Ariel WEIL	
Shirley WIRDEN	

Le Maire de Paris Centre

Le secrétaire de séance

Ariel WEIL



Shirley WIRDEN

--	--

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'ordre du jour définitif est le suivant :

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC 2024 01

Désignation du secrétaire de séance

PC 2024 02

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

PC 2024 03

Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 28 novembre 2023

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 DAC 18

Subvention (388.000 euros) et avenant avec l'association Maison de la poésie

2024 DAC 190

Subvention d'investissement (630.000 euros) à l'association Maison du geste et de l'image (Mgi) relative au budget participatif parisien et convention.

2024 DAC 402

Don d'une collection de disques et d'un fonds d'archives - signature d'un acte notarié

2024 DAC 302

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rémi Brissiaud au 3 place des Vosges à Paris 4^{ème}

2024 DAC 393

Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.

2024 DAE 13

Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 DAE 48

Convention de partenariat avec Eau de Paris pour l'organisation de l'édition 2024 de La course des cafés

2024 DAJ 3

Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

2024 DASCO 1

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).

2024 DASCO 11

Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.

2024 DFPÉ 2

Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance.

2024 DFPE 11

Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

2024 DEVE 3

Convention avec le Syndicat des copropriétaires du 41, Rue de Bretagne (Paris Centre) pour le remboursement partiel des travaux de sécurisation d'un mur et la remise en état du potager des oiseaux

2024 DEVE 4

Mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public

--	--

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 DJS 54

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

2024 DJS 55

Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

2024 DLH 21

54 rue de l'Arbre sec (Paris Centre) – Bail civil au profit de l'association « Centre Georges Devereux » - attribution d'une aide en nature.

2024 DLH 26

Local commercial sis 20 rue Saint-Roch (75001)- protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Hugo WOLFER

2024 DSOL 2

Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

2024 DSOL 4

Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

2024 DSOL 6

Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75.

2024 DVD 13

Aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) : autorisation de signature d'une convention de transfert de MO avec le Ministère des Armées et avec l'Établissement Public

2024 DVD 15

Parc de stationnement Croix des Petits Champs à Paris Centre (1er) - Avenant n°3 de prorogation de la convention de concession.



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 SG 5

Convention de coopération « Olympiade culturelle » entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « Exposition Trêve Olympique »

VŒUX

V PC 2024 01

Vœu d'Ariel Weil et des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif à l'interdiction des décorations en plastique sur les façades des commerces

V PC 2024 02

Vœu du groupe Paris en Commun relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les Jeux Olympiques et Paralympiques

V PC 2024 03

Vœu des élus du Groupe PEC relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Alain Legarrec sur la façade de l'ancienne Mairie du 1er arrondissement

V PC 2024 04

Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la procédure d'affectation au lycée dite AFFELNET

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

PC 2024 01 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2023 ;

Sur la proposition d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

PC 2024 02 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 novembre 2023

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-26 ;

Vu l'article 20 du Règlement Intérieur du Conseil du Premier Secteur Paris Centre

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024;

Sur la proposition d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

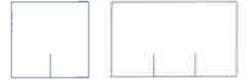
DÉLIBÈRE :

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023 est adopté.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

PC 2024 03 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 28 novembre 2023

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-26 ;

Vu l'article 20 du Règlement Intérieur du Conseil du Premier Secteur Paris Centre

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024;

Sur la proposition d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 est adopté.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DAC 18 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention (388.000 euros) et avenant avec l'association Maison de la poésie

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Benoîte LARDY : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 21 (2 NPPV)

2024 DAC 190 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention d'investissement (630.000 euros) à l'association Maison du geste et de l'image (Mgi) relative au budget participatif parisien et convention.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Benoîte LARDY : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 2 (. B. Jamet-Fournier, A. Véron)



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 puvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DAC 402 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Don d'une collection de disques et d'un fonds d'archives - signature d'un acte notarié

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Benoîte LARDY : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 puvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DAC 302 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rémi Brissiaud au 3 place des Vosges à Paris 4ème

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI : Première adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DAC 393 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI : Première adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DAE 13 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Shirley WIRDEN : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DAE 48 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Convention de partenariat avec Eau de Paris pour l'organisation de l'édition 2024 de La course des cafés

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Dorine BREGMAN : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DAJ 3 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convent° pluriannuelle pour l'organisat° de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Luc FERRY : Conseiller délégué de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DASCO 1 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI : Première adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DASCO 11 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI : Première adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 puvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DFPE 2 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI : Première adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DFPE 11 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI : Première adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DEVE 3 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Convention avec le Syndicat des copropriétaires du 41, Rue de Bretagne (Paris Centre) pour le remboursement partiel des travaux de sécurisation d'un mur et la remise en état du potager des oiseaux

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Corine FAUGERON : Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 19 (4 puvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DEVE 4 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Corine FAUGERON : Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 puvvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DJS 54 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Jimmy BERTHÉ : Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 puvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DJS 55 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Jimmy BERTHÉ : Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DLH 21 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – 54 rue de l'Arbre sec (Paris Centre) – Bail civil au profit de l'association « Centre Georges Devereux » - attribution d'une aide en nature.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI : Première adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DLH 26 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Local commercial sis 20 rue Saint-Roch (75001)- protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Hugo WOLFER

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Dorine BREGMAN : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DSOL 2 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DSOL 4 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DSOL 6 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DVD 13 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) : autorisation de signature d'une convention de transfert de MO avec le Ministère des Armées et avec l'Établissement Public

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Florent GIRY : Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 19 (4 puvors)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 DVD 15 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Parc de stationnement Croix des Petits Champs à Paris Centre (1er) - Avenant n°3 de prorogation de la convention de concession.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Florent GIRY : Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2024 SG 5 - Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Convention de coopération « Olympiade culturelle » entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « Exposition Trêve Olympique »

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 janvier 2024 ;

Vu le rapport présenté par Benoîte LARDY : Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2024 01 – Vœu d'Ariel Weil et des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif à l'interdiction des décorations en plastique sur les façades des commerces

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Monsieur le Maire,

Considérant la densité commerciale du secteur Paris Centre qui comptabilise, selon l'étude récente de l'Atelier Parisien d'Urbanisme portant sur l'évolution des commerces parisiens entre 2020 et 2023, 8157 commerces soit 82 commerces par habitant, contre 28 commerces par habitant pour tout Paris (13,40% des commerces parisiens à Paris Centre) ;

Considérant qu'un peu moins d'un quart de ces commerces sont des hôtels, bars, cafés et restaurants (14,5% des hôtels, cafés, bars et restaurants parisiens sont à PARIS Centre), et qu'ils constituent donc une vitrine importante du secteur, d'autant que 12,5% des terrasses pérennes et estivales parisiennes se situent à Paris Centre ;

Considérant que, selon la dernière étude commerce de l'Atelier Parisien d'Urbanisme, sur les 325 façades d'établissements parisiens décorés avec de fausses fleurs en plastique, 111 se situent à Paris Centre (34%) ;

Considérant que d'un point de vue de sécurité bâtementaire, ces installations florales synthétiques, hautement inflammables, sont rarement conformes aux normes associées aux ERP (Établissement Recevant du Public) qui en couvrent leur devanture ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Considérant que d'un point de vue esthétique, les recouvrements floraux synthétiques sont installés dans des secteurs de préservation patrimoniale et à proximité d'édifices remarquables, et que ces compositions n'ont fait l'objet d'aucune consultation des Architectes des Bâtiments de France alors que la plupart de ces profusions décoratives masquent des éléments architecturaux concourant à l'harmonie du paysage parisien ;

Considérant par ailleurs que Paris Centre est internationalement reconnu pour sa qualité architecturale et son patrimoine, et qu'il compte le premier Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur mis en place par André Malraux, alors Ministre de la Culture, en 1964 pour protéger l'histoire du Marais ;

Considérant que d'un point de vue d'entretien et d'hygiène, ces décorations synthétiques se dégradent et se décolorent rapidement, et concourent à un sentiment de laisser aller et d'abandon préjudiciable ;

Considérant que d'un point de vue écologique, le bilan carbone élevé de ces compositions synthétiques est contraire aux engagements de la Ville de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique et que la municipalité privilégie l'aménagement de façades végétalisées et ornementées de plantes naturelles ;

Sur proposition d'Ariel Weil et des élus de Paris en Commun, le Conseil de Paris Centre demande :

- **Que la Ville de Paris adopte des mesures réglementaires afin d'interdire les décorations de façade en plastique, notamment florales, qui sont particulièrement en vogue aujourd'hui.**

Après délibération, le vœu est adopté

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2024 02 – Vœu du groupe Paris en Commun relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les Jeux Olympiques et Paralympiques

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Monsieur le Maire,

Considérant que le Pacte vert pour l'Europe prévoit 3 milliards d'arbres supplémentaires plantés dans l'Union Européenne d'ici à 2030 ;

Considérant que l'article L. 350-3 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (1) prévoit que « *Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques.* » ;

Considérant la Stratégie nationale Biodiversité 2030, la mesure 21 « Ramener de la nature en ville » prévoit la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols qui génèrent les phénomènes d'îlots de chaleur. En apportant de la nature dans ces espaces (en particulier des espaces verts arborés), la température urbaine peut baisser localement de 3 à 5 °C ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Considérant que l'orientation ACC 1.2 « Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement urbain » du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Île-de-France prévoit entre autre de remédier aux phénomènes climatiques en favorisant les espaces ouverts et une végétalisation contrôlée en ville (hors flore allergène) tels que la plantation d'arbres adaptés au changement climatique, les toitures végétalisées, les jardins sur les toits... ;

Considérant les efforts entrepris de longue date par la Ville de Paris pour lutter contre les conséquences du changement climatique, notamment en garantissant à ses habitants et ses visiteurs un confort thermique grâce à la présence d'arbres sur l'espace public, qui permettent une réduction de l'effet d'îlot de chaleur ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, arrêté en juin 2023, a notamment pour objectifs de faire de Paris une ville neutre en carbone en 2050 et d'atteindre 10 m² d'espaces verts par habitant ;

Considérant que le Plan Climat 2024-2030 prévoit, dans son axe 1 « Protéger la population face aux conséquences du changement climatique », des actions visant une végétalisation renforcée des quais pour amplifier l'effet rafraîchissement de la Seine et des canaux parisiens ;

Considérant les objectifs fixés par la Ville de Paris d'atteindre 40 % de son territoire perméables et végétalisés d'ici 2040 et d'augmenter de 2 % l'indice de canopée d'ici 2030 ;

Considérant que le Plan arbre est un axe prioritaire pour la Ville qui a prévu entre 2020 et 2026 de planter 170 000 nouveaux arbres partout où cela est possible ;

Considérant la faible possibilité de plantations à Paris Centre, du fait de sa centralité historique, avec de nombreux réseaux enterrés (métro, égout, gaz, électricité, eau etc.) et une forte fréquentation ;

Considérant que le quai aux Fleurs, de par sa minéralité et l'absence d'arbres, peut constituer un îlot de chaleur urbain ;

Considérant que la végétalisation du quai aux Fleurs permettrait d'améliorer le lien entre les réservoirs et corridors de biodiversité de ce secteur : la Seine, le square Jean XXIII, le jardin d'Île de France et le parvis de la cathédrale, ainsi que 7 autres réservoirs urbains de biodiversité à moins d'1 km autour de l'Île ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Considérant la volonté de la Ville de s'inscrire dans la continuité de la tradition du projet d'Alphand pour le Paris du XIXe siècle d'implantation d'une vaste trame arborée durable ;

Considérant que le plan « Paris : priorité Piéton ! » 2023 – 2030, doté de 300 M€, vise à améliorer la sécurité et le confort de marche sur l'espace public, dans une logique d'accessibilité à tous les publics ;

Considérant que la Stratégie handicap et accessibilité universelle 2022 – 2026 de la Ville de Paris implique de prendre en compte chaque type de handicap dans l'élaboration du code de la rue, du plan piéton, plan vélo et ainsi intégrer la dimension d'accessibilité pour chaque nouveau projet ;

Considérant que la largeur du trottoir actuelle est d'une largeur variable de 2 à 3 mètres, ce qui ne garantit pas une accessibilité optimale pour le partage du trottoir entre les piétons et les usagers se déplaçant en fauteuil roulant ;

Considérant que cet aménagement permet un élargissement de trottoir de 2,40 à 3,40 mètres sur certains segments, soit un gain de 70%, afin de renforcer le caractère de promenade du quai et permettre l'accessibilité à tous, conformément aux ambitions partagés du plan « Paris, priorité piéton»;

Considérant que la Ville de Paris a terminé les études confirmant la faisabilité d'un projet visant à planter une trentaine d'arbres et à agrandir significativement le trottoir côté Seine sur le Quai aux fleurs ;

Considérant que la Ville de Paris souhaitait réaliser cet aménagement d'intérêt général de septembre 2023 à mars 2024, et a à cette fin envoyé une instruction technique pour consulter les différentes parties prenantes dès le printemps 2023 ;

Considérant l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France ;

Considérant l'absence de retour écrit de la Préfecture de police à cette instruction technique au regard de sa compétence en matière de police de circulation sur l'île de la Cité, ne permettant pas de poursuivre le projet, qui vise à mettre aux normes le trottoir pour les personnes à mobilité réduite et à planter une trentaine d'arbres ;
Considérant la courte période de possibilité de plantations des arbres, de novembre à avril, imposant désormais une plantation à l'hiver 2024/2025 ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Considérant que ce projet de végétalisation fait écho à celui de l'aménagement des abords de la cathédrale, qui prévoit une densification de la végétation au Sud et à l'Est de l'Île de la Cité ;

Considérant que les quais rives droite et gauche en face des Îles sont quasiment tous assortis d'alignements d'arbres ;

Considérant que le quai en question est caractérisé d'un linéaire de façade courantes continu. Or, les quais de façades courantes de l'Île de la Cité sont plantés (au nord et au sud de la place Dauphine), ainsi que sur l'Île de la Cité où les alignements d'arbres, plantés sur les quais hauts ou bas, viennent couronner les façades ;

Considérant le caractère patrimonial et historique des Îles, qui ne peuvent être utilisées uniquement comme un parking à ciel ouvert ;

Considérant que l'autre côté du Quai aux fleurs, le long des façades, conservera une bande de stationnement complète ;

Considérant que les arbres seront plantés sur un élargissement de trottoir permettant l'intégration entre chaque arbre d'une place de stationnement en lincoln ;

Considérant que les places de stationnement pour les véhicules de police ainsi que les zones de livraison et les places de stationnement pour les personnes en situation de handicap, sont soit conservées, soit replacées à proximité de leur emplacement actuel ;

Considérant qu'il existe de nombreuses places de stationnements privées et des parkings souterrains pour les véhicules personnels des agents de police sur l'Île de la Cité et à ses abords ;

Considérant que la plantation de ces arbres n'altérerait ni la circulation ni les interventions de véhicules de secours, de police et plus globalement des services publics, puisque le projet respecte la demande de la Préfecture de Police d'avoir une largeur de la chaussée circulée de 5 mètres à minima ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Considérant, par ailleurs, l'acceptation par la Ville de Paris du report du projet après les Jeux Olympiques et Paralympiques afin de prendre en compte les besoins exprimés par la Préfecture de Police pour l'exercice de ses compétences et la mobilisation exceptionnelle de ses agents pour sécuriser l'accueil des visiteurs pendant les JOP ;

Sur proposition des élu.es du groupe Paris en Commun, le Conseil de secteur demande à la Préfecture de Police :

- Un accord écrit pour la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs et l'agrandissement du trottoir après les Jeux Olympiques et Paralympiques
- D'engager la discussion sur la rationalisation des besoins en stationnement de ses agents en intégrant l'offre existante dans les parcs de stationnement sur l'Île de la Cité et à ses abords.

Après délibération, le vœu est adopté

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2024 03 – Vœu des élus du Groupe PEC relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Alain Legarrec sur la façade de l'ancienne Mairie du 1er arrondissement

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Monsieur le Maire,

Considérant la vie entière d'Alain Le Garrec marquée par un engagement indéfectible tant sur le plan associatif que municipal ;

Considérant sa passion pour la chose publique et l'intérêt général ;

Considérant la connaissance qu'Alain Le Garrec avait de son quartier, qu'il habitait depuis 1987 après son retour du Canada, qu'il arpentait en permanence avec un talent d'écoute exceptionnel, à la recherche de solution pour chacun, particulièrement pour aider les plus défavorisés, dans le domaine du logement ou d'accompagnement des demandes de places en crèches ;

Considérant qu'il a sans cesse œuvré pour entretenir des liens privilégiés avec le tissu commercial du 1er arrondissement, qu'il a présidé avec dynamisme la SEM Centre au moment de la transformation du site qui deviendra « la Canopée » ;

Considérant qu'il obtient la tête de la liste de gauche dans le 1er arrondissement en Juin 1995 et devient alors Conseiller de Paris ;

Considérant qu'il était un ardent défenseur de la laïcité, des valeurs de gauche progressistes qu'il a soutenues jusqu'à la dernière campagne des municipales de



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Paris Centre en 2020, auquel il tenait absolument, jusqu'à sa disparition brutale des suites de la COVID ;

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, Yohann ROSZEWITCH, Adjoint au Maire en charge de la mémoire, et les élus du groupe « Paris en Commun » émettent le vœu:

Qu'une plaque en hommage à Alain Le Garrec soit apposée à l'ancienne Mairie du 1er arrondissement, aujourd'hui « Quartier Jeunes » 1 Place du Louvre, Paris 1er

Après délibération, le vœu est adopté

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19 (4 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2024 04 – Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la procédure d'affectation au lycée dite AFFELNET

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Monsieur le Maire,

Considérant que les résultats 2023 de la procédure d'affectation au lycée dite « AFFELNET », mise en place par l'Éducation Nationale, font apparaître une baisse notable des taux de satisfaction des trois premiers vœux émis par les collégiens de Paris Centre par rapport aux résultats 2022 : le taux global de satisfaction des trois premiers vœux de nos élèves de troisième baisse de 7% passant de 77% en 2022 à 70% en 2023 ;

Considérant que, comme en 2021, cette procédure se fait à nouveau aux dépens des élèves de Paris Centre, qui se voient trop fréquemment affectés dans un établissement qu'ils n'ont choisi qu'en 4e ou 5e vœu ;

Considérant que cette baisse concerne tous les collèges qui n'ont aucun bonus Indice de Position Sociale (IPS) de Paris Centre ;

Considérant que cette inflexion, non anticipée et non accompagnée, plonge nos familles dans une inquiétude légitime ;

Considérant que certains lycées de Paris Centre continuent d'être peu ou pas accessibles pour nos collégiens et que cette situation reste incompréhensible pour nos familles : le lycée Turgot n'accueillant qu'un nombre infime de collégiens de Paris Centre, et uniquement issus du collège Montgolfier ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Considérant que, dans un contexte inédit de fermetures massives de classes décidées par le Rectorat qui touchent aussi bien les écoles que les collèges, et alors même que près d'un collégien sur trois domicilié à Paris Centre est scolarisé dans un établissement privé, les résultats fluctuants de l'algorithme AFFELNET risquent de pousser encore plus de familles de Paris Centre à se détourner de l'enseignement public ;

Nous, Mairie Paris Centre, demandons des explications et des corrections au Rectorat afin de stabiliser le système d'affectation pour les prochaines années, d'assurer la possibilité pour nos collégiens d'accéder à tous les lycées de Paris Centre y compris le Lycée Turgot et d'améliorer le taux de satisfaction des trois premiers choix.

Après délibération, le vœu est adopté

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0